506 Note sur les limites à la consultation (R)

Premier indicateur

Restriction
- # Aucune information fournie
- 0 Aucune restriction
- 1 Avec restrictions

Second indicateur

Non défini
- # Non défini

Codes de sous-zones

‡a Conditions régissant la consultation (NR)
‡b Entité responsable (R)
‡c Règlements contrôlant l'accès direct (R)
‡d Usagers autorisés (R)
‡e Autorisation (R)
‡f Terminologie normalisée pour la restriction à l'accès (R)
‡g Date prévue de la disponibilité (R)
‡q Source d'attribution (NR)
‡u Identificateur de ressource uniforme (R)
‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡1 URI de l'objet du monde réel (R)
‡2 Source du terme (NR)
‡3 Documents précisés (NR)
‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (NR)
‡6 Liaison (NR)
‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone indique les restrictions imposées à la libre utilisation des documents décrits. Pour les œuvres publiées, cette note fournit de l'information sur la limitation de la diffusion.

Si la note ne fait que préciser le public cible de la publication sans laisser supposer de restrictions à sa consultation, cette note est entrée à la zone 521 (Note sur le public cible). Les conditions régissant l'utilisation des documents une fois la consultation autorisée sont indiquées à la zone 540 (Note sur les modalités d'utilisation et de reproduction).

Avec les **ressources continues**, les restrictions doivent s'appliquer à toutes les livraisons.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur – Restriction

 # - Aucune information fournie

Aucune information n'est fournie quant à savoir si les notes précisent si les documents sont à diffusion restreinte ou pas.

0 - Aucune restriction

La valeur « 0 » précise l'absence de limites à la consultation, par exemple, accès ouvert.

506 0␣␣‡aexemplaire à la disposition du public.‡fsans restrictions‡2star‡5QMU

1 – Avec restrictions

La valeur « 1 » précise les limites à la consultation à certains ou à l'ensemble des documents décrits, par exemple, accès restreint ou fermé.

506 1␣␣‡a Disponible aux institutions abonnées seulement.
[Un périodique électronique dont l'accès est réservé.]

- **Second indicateur – Non défini**

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Conditions régissant la consultation

La sous-zone ‡a identifie les restrictions légales, physiques ou administratives imposées aux personnes désireuses de consulter les documents décrits.

506 ␣␣‡aClassifié.
506 ␣␣‡a Pour usage officiel seulement.
506 ␣␣‡a N'est pas distribué au Canada.
506 1␣‡a À l'usage des fonctionnaires des gouvernements des États-Unis et du Vénézuela seulement. Toute exception doit être approuvée par le gouvernement vénézuelien.
506 ␣␣‡a Confidentiel.
506 ␣␣‡a N'est pas disponible pour usage commercial, la vente et la reproduction.
506 1␣‡a Restreint au prêt; pas pour publication.
506 ␣␣‡a Antérieurement à 1981, distribution limitée au personnel judiciaire fédéral.

‡b - Entité responsable

La sous-zone ‡b indique le nom de l'entité responsable, c'est-à-dire le nom d'une personne, d'un organisme ou d'une position ou fonction à l'intérieur de l'organisme, qui impose ou applique les restrictions à la consultation et auprès de qui on peut interjeter appel.

506 1␣‡3Classeurs du bureau du Sous-Secrétaire‡aPersonne ne peut consulter ces dossiers ou obtenir des renseignements sur eux ou des exemplaires de ces dossiers sans permission écrite;‡bSecrétaire au Trésor ou son représentant officiellement autorisé;
‡cEntreposé hors d'atteinte; accès sur préavis de 24 heures.

‡c - Règlements contrôlant l'accès direct

La sous-zone ‡c indique les arrangements nécessaires pour accéder directement au document. Ces arrangements peuvent changer de temps à autre.

506 1␣‡aRestreint: Matériel extrêmement fragile;‡cAccès sur rendez-vous seulement.
506 ␣␣‡aAccès restreint;‡cPermission écrite requise;‡bDonateur.

‡d - Usagers autorisés

La sous-zone ‡d indique la catégorie d'usagers ou les personnes précises (désignées par leur nom ou leur titre) pour qui les restrictions énoncées dans la sous-zone ‡a ne s'appliquent pas.

506 ␣␣‡aFermé pour 30 ans;‡dEmployé(e)s du gouvernement fédéral ayant besoin de connaître.
506 1␣‡a Restreint: ne peut être visionné avant 2010;‡dMembres de la famille du donateur.

‡e - Autorisation

La sous-zone ‡e précise quelle autorité est à la source de la restriction.

506 ␣␣‡aClassifié d'après les directives de la sécurité nationale;‡bDépartment de la Défense; ‡eTitre 50, chapitre 401, U.S.C.

‡f - Terminologie normalisée pour la restriction à l'accès

La sous-zone ‡f indique le niveau ou le type de restrictions selon les données provenant d'une liste de termes normalisés.

506 0␣‡aexemplaire à la disposition du public‡fsans restrictions‡2star‡5QMBN
506 ␣␣‡flibre accès en ligne‡2star
506 ␣␣‡3exemplaire de consultation‡aAccès réservé aux détenteurs de compte seulement. ‡fAutorisation requise pour l'accès en ligne ‡2star
506 ␣␣‡3exemplaire de consultation‡aDocument protégé par les droits d'auteurs. Les recherches renverront des extraits des textes seulement.‡fextraits seulement ‡2star
506 ␣␣‡aFermé jusqu'au 1 janvier 2068.‡fAucun accès en ligne‡2star
506 ␣␣‡3original‡faucun accès en ligne‡2star

‡g - Date prévue de la disponibilité

Date où le statut d'accès de la ressource change, par exemple, lorsque la ressource devient disponible sans restrictions. La date est enregistrée dans la présentation aaaammjj d'après ISO 8601, *Représentation de la date et de l'heure.*

506 0␣‡aAccès ouvert‡g20190207

‡q - Source d'attribution

Un code d'organisme MARC, Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et les organismes apparentés (ISIL), ou nom textuel de l'organisation ou du projet responsable des données indiquées dans la zone.

‡u - Identificateur de ressource uniforme

La sous-zone ‡u renferme l'identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple un URL ou un URN, qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

506 ␣␣‡aCertaines restrictions s'appliquent. On en consultera la liste dans le fichier d'accès contrôlé:‡u<URI>

506 1␣‡aAccès réservé aux abonnés sur rendez-vous. Planifier votre visite et prendre connaissance des politiques d'utilisateur à cette adresse : ‡uhttps://library.columbia.edu/libraries/rbml/usingcollections.html‡faccès réservé‡2coarar‡0http://purl.org/coar/access_right/c_16ec

‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité

La sous-zone ‡0 renferme le numéro de contrôle ou le numéro normalisé pour un terme de contrôle qui se trouve dans la sous-zone ‡f.

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

506 1␣‡aAccès reservé au chercheurs autorisés‡faccès réservé‡2coarar‡0http://purl.org/coar/access_right/c_16ec

506 1␣‡aAccès réservé ; les matériels ont été déclarés culturellement sensibles. Voir la déclaration d'intention relative aux articles de notre collection estimés sensibles culturellement à l'adresse suivante : ‡uhttps://wellcomecollection.org/pages/YJkM-REAACMABEhW‡faccès réservé‡2coarar‡0http://purl.org/coar/access_right/c_16ec

‡1 - URI de l'objet de monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

506 0␣‡aAccès ouvert‡flibre accès‡2wikidata‡1http://www.wikidata.org/entity/Q232932

‡2 - Source du terme

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie la source du terme utilisée pour entrer l'information sur les limitations à la consultation dans la sous-zone ‡f. La source du code MARC est le document intitulé *Codes sources pour les termes de limite à la consultation* qui est géré par la *Library of Congress*. Plusieurs sources nécessitent l'entrée dans des zones distinctes.

506 1␣‡aÀ l'usage des détenteurs d'une carte d'identité valide de l'Université de Montréal .‡fLicence ‡2star‡5QMUDI

‡3 - Documents précisés

La sous-zone ‡3 identifie la partie des documents décrits auquel la zone s'applique.

506 ␣␣‡3Tout le matériel sauf les vidéocassettes‡aRestreint.

‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone

‡6 - Liaison

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description des sous-zones ‡5, ‡6 et ‡8 dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 506 se termine par un point final à moins qu'un autre signe de ponctuation ne soit présent. Si la sous-zone ‡5 ou ‡u est la dernière alors le signe de ponctuation la précède.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Premier indicateur – Restriction [NOUVEAU, 2006]

‡f - Terminologie normalisée pour limitations à la consultation [NOUVEAU, 2006]

‡f - Terme normalisé pour la restriction d'accès [RENOMMÉ, MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2025]

‡g - Date prévue de la disponibilité [NOUVEAU, 2019]

‡q - Source d'attribution [NOUVEAU, 2019]

‡u - Uniform Resource Identifier [NOUVEAU, 2002]

‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité [NOUVEAU, 2024]

‡1 URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2024]

‡2 - Source du terme [NOUVEAU, 2006]

‡2 - Source du terme [MODIFICATION RÉDATIONNELLE, 2022]